

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrene à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : **URBANISME – Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions.**

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
INDIVISION ST PIERRE	11, rue de la Salie	6 422,29	632,47	17 490
SALES c/o Cabinet PINATEL	66, rue Bourgneuf	22 706,80	3 773,24	7 920
PAROISSE DE LA CATHEDRALE	15, rue des Prébendés	52 560,36	9 864,88	19 932
CTS ANSELLEM (Mme WEIL)	4, rue Argenterie	25 487,37	2 463,05	6 336
SCI HIRIAN	65, rue Maubec	21 058,76	3 006,75	6 600
SEGUETTE	10, rue des Basques	18 368,88	1 105,55	9 900
COPROPRIETE (c/o M. DUFAU)	15, rue Lagréou/rueGosse	137 999,38	15 587,04	23 760
COPROPRIETE (c/o PACT)	51, rue Maubec	222 724,00	28 735,25	36 300
Sas PARIES	14, rue Port-Neuf	23 728,64	5 932,16	/
COPROPRIETE	31, rue Panneau	298 118,57	16 034,03	18 792
COPROPRIETE	33, rue Panneau	273 202,51	11 850,05	13 920
COPROPRIETE	35, rue Panneau	284 561,01	15 151,63	21 054
COPROPRIETE	37, rue Panneau	286 214,92	14 763,30	14 877

Travaux devant être commencés avant le 1er Novembre 2004

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	SUBVENTION ANAH	Complément VILLE
PETIT	14 à 14 ter, rue Gosse	18 229	7 292
FREZARD	14 à 14 ter, rue Gosse	24 581	9 833
DUBERT	14 à 14 ter, rue Gosse	24 858	9 943
CONSTANT	14 à 14 ter, rue Gosse	17 124	6 850
NEVEU	14 à 14 ter, rue Gosse	20 439	8 175
METZGER	14 à 14 ter, rue Gosse	27 896	11 158
LEVOT	14 à 14 ter, rue Gosse	12 153	4 861
VEREZ	14 à 14 ter, rue Gosse	14 362	5 745

SEROUILLE	14 à 14 ter, rue Gosse	25 410	10 164
RENOU	14 à 14 ter, rue Gosse	17 719	7 087
REANT	14 à 14 ter, rue Gosse	11 324	4 530
PINCHAUD	14 à 14 ter, rue Gosse	12 153	4 861
VIAUD	14 à 14 ter, rue Gosse	11 600	4 640
GAUDIN	14 à 14 ter, rue Gosse	31 762	12 705
LAGADEC	14 à 14 ter, rue Gosse	24 858	9 943
LAGUN	39, rue Maubec	27 896	6 250

Les compléments de subvention ANAH du 14 à 14 ter, rue Gosse annulent et remplacent ceux votés lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2002.

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNA BLE	MONTANT SUBVENTI ON
M. LETERRIER Frédéric	26, rue Port Neuf	1 047,70	500,00
HOTEL DES ARCEAUX			
M. DEVOS Guy	6, rue Orbe	2 143,24	500,00
Chaussures ERAM			
Mme SALOMON Sophie	10, rue Port de Castets	29,90	14,95
A.J.C Le Club des Globe-Trotters			
Mme HIRIART Christiane	26, rue Port Neuf	578,86	289,43
MERCERIE PORT- NEUF			
M. MARTINEAU	39, rue Victor Hugo	1 041,24	500,00
ESPACE SFR Groupe 5 sur 5			
M. COLIN Joël	1, rue Argenterie	1 225,90	500,00
PARE GABIA			

III – SUBVENTION DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le dossier suivant a été déposé et, conformément aux délibérations antérieures, il peut bénéficier d'une subvention de 25 % du montant des travaux :

- 13, place de la République (**Mme PLAISANCE**)
4 582,40 € de travaux supplémentaires **1 145,60 €** de subvention

Le montant total des subventions pour cette séance est de **256 386,38 €** induisant un montant total de travaux de 3 082 169,73 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.